

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1232

Artikel: Combien d'arrondissements?
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un combat d'arrière-garde

«La presse suisse écrasée par les PTT». Les éditeurs de journaux ont diffusé une campagne d'annonces pleine page dans les quotidiens (on n'est jamais mieux servi...) pour dénoncer les hausses de tarif prévues par les PTT pour le transport des journaux.

CONTEXTE

Lors de la consultation qui a précédé l'élaboration de la loi dont les modalités d'application font aujourd'hui les vagues que l'on sait, l'Association suisse des éditeurs de journaux et l'Union romande de journaux, étaient revenues en partie sur l'accord qu'elles avaient initialement donné au modèle des trois tiers. Elles justifiaient leur revirement par l'évolution du contexte politique et économique des années nonante.

La goutte qui semble avoir fait déborder le vase, aujourd'hui, du côté des éditeurs, c'est le supplément de 10 centimes par exemplaire transporté pour les journaux qui confient plus de la moitié de leur tirage à des messageries, mesure qu'ils jugent «punitive».

(pi) On se souvient que PTT, éditeurs et Conseil fédéral s'étaient mis d'accord pour se répartir le déficit causé par le transport des journaux, estimé à 270 millions de francs par année. La solution consistait à faire supporter un tiers de la somme à chacun des partenaires. Les augmentations contre lesquelles les éditeurs se manifestent correspondent donc aux 90 millions représentant leur part.

En fait, les éditeurs se battent pour le maintien d'avantages justifiés, mais dont ils abusent. Avantages justifiés parce que la démocratie a besoin d'une presse forte et diversifiée pour fonctionner. Un coup de pouce étatique, surtout dans un pays aussi morcelé que la Suisse, est donc admissible s'il a pour but d'assurer la diversité de cette presse. Or l'aide actuelle, qui se traduit par une réduction des tarifs postaux, ne remplit pas cette mission. Ce sont en effet les plus grands groupes de presse, entreprises commerciales réalisant du bénéfice, qui en profitent le plus. Normal: plus le tirage d'un journal est important, plus il a de chances d'être bénéficiaire et plus il coûte à la poste en raison du grand nombre d'exemplaires à distribuer à perte...

Les abus du système

Les éditeurs abusent du système, parce que leurs journaux contiennent davantage de publicité que de matière rédactionnelle. Or le tarif préférentiel s'applique à l'entier du journal, ce qui constitue une distorsion de concurrence avec d'autres formes de publicité arrivant dans les boîtes aux lettres. Et les journaux ne recourent à la poste que pour la distribution la plus coûteuse, en dehors des zones urbaines. En ville, ce service est le plus souvent assuré par des messageries privées. Ce que veulent les éditeurs, ce sont les tarifs les plus bas pour les prestations les plus coûteuses.

On le voit, l'aide actuelle, avec ou sans hausse de tarif, n'est pas efficace. Si c'est la diversité de la presse que l'on veut favoriser, il faut prévoir un système de paiements directs, les éditeurs devant être libre de choisir le mode de diffusion qu'ils préfèrent, facturé au prix réel. L'aide devrait s'adresser par exemple aux nouveaux titres, pour les soutenir dans une phase de lancement; aux titres qui entreprennent des changements importants; à ceux dont le tirage est faible ou dont le lectorat est limité pour des raisons géographiques ou en raison des thèmes abordés.

Les éditeurs mènent un combat d'arrière-garde. Ces grands entrepreneurs, volontiers

donneurs de leçons de libéralisme et défenseurs des paiements directs quand ils concernent l'agriculture, défendent une aide-arrosoir dont le principal mérite est qu'ils en encaissent la plus grande part.

Certes, *Domaine public* profite lui aussi des tarifs préférentiels des PTT. Mais au bout du compte, ce genre de petite publication souffrira bien davantage des augmentations, et c'est parmi elles que l'on dénombrera les éventuelles victimes. Pendant ce temps, les grands groupes de presse continueront d'une part à distribuer des dividendes, et d'autre part à utiliser la plus grande partie des sommes destinées à l'aide à la presse. ■

POLITIQUE VAUDOISE

Combien d'arrondissements?

(cfp) La discussion sur le renforcement de l'efficacité du Grand Conseil vaudois est lancée. On se dispute sur la question de savoir s'il faut 30 ou un seul arrondissement. Jetons un regard sur le passé. Lorsque le Conseil national était élu au système majoritaire, donc avant 1919, le canton de Vaud élisait ses députés pour Berne dans trois arrondissements. Le découpage a varié entre 1848 et le passage à l'arrondissement unique. Prenons la dernière situation avant la proportionnelle:

a) districts d'Aigle, de Lausanne, de Lavaux, d'Oron, du Pays d'Enhaut et de Vevey,

b) districts d'Avenches, d'Echallens, de Grandson, de Moudon, d'Orbe, de Payerne et d'Yverdon,

c) districts d'Aubonne, de Cossonay, de la Vallée, de Morges et de Rolle.

Ces données, extraites de l'œuvre monumentale du Professeur Gruner sur l'Assemblée fédérale suisse 1848-1850, fournissent une piste pour désarmer ceux qui craignent une trop forte concentration. Il y en a certainement d'autres. ■

En bref

Une banque européenne régionale vient d'être créée dans la région du Lac de Constance, à Friedrichshafen: l'*Internationale Bodensee Bank AG*. Les banques cantonales de St Gall et de Thurgovie ont souscrit à 5% du capital social, dont la moitié appartient à une banque du Bade Wurtemberg.